

INTERVENTION DE LA DELEGATION HAÏTIENNE

SIXIEME COMMISSION, 79e SESSION ORDINAIRE DE L'AGNU

**THEME : Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du
raffermissement du rôle de l'Organisation, point 83**

Par, Wisnique Panier, PhD.

Ministre conseiller

Vérifier au prononcé

NEW YORK, LE 4 novembre 2024

1

Monsieur le Président, distingués délégués,

1. La délégation haïtienne est honorée de participer à cette séance consacrée à l'examen des rapports du Comité spécial de la Charte et au renforcement du rôle des Nations Unies. Nous exprimons notre soutien aux rapports *A/79/33 et A/79/188* du Comité, établit en application de la résolution *78/III* de l'Assemblée générale.
2. Nous souscrivons pleinement aux recommandations formulées, notamment celles visant à renforcer les méthodes de travail et l'efficacité du Comité. Elles constituent des valeurs essentielles pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales.
3. Nous saluons les efforts visant à promouvoir le règlement pacifique des différends et l'assistance aux États tiers affectés par des sanctions. La poursuite de tels objectifs est vitale pour garantir une coopération internationale harmonieuse et un développement pacifique.

Monsieur le président,

4. Haïti réaffirme son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté, de l'égalité entre les États et du règlement pacifique des différends. Le contexte international actuel, marqué par des conflits persistants et des tensions croissantes, met en lumière l'importance de renforcer les capacités des Nations Unies à répondre efficacement aux crises.
5. La question de l'application des sanctions mérite une attention particulière. Nous prenons note des recommandations de la Commission sur le besoin d'assistance aux États tiers affectés par les sanctions. Nous appelons donc à une prise en compte accrue des répercussions de ces mesures et à un soutien renforcé pour les États qui en subissent les effets indirects.

6. Haïti soutient les efforts pour promouvoir un règlement pacifique des différends conformément à la Charte. Le recours aux bons offices, à la médiation, à la négociation et à l'arbitrage doit être encouragé comme moyens privilégiés pour prévenir les conflits et favoriser une résolution pacifique. Nous appelons les États membres à renforcer les outils de la Charte, en assurant que la coopération dans ces domaines devienne une norme dans les relations internationales.

7. Enfin, la délégation haïtienne soutient les initiatives visant à moderniser la Répertoire de Pratiques du Conseil de Sécurité et le Répertoire des Organes des Nations Unies. Ce travail est essentiel pour la transparence et la documentation des pratiques des Nations Unies, assurant ainsi que les États membres et la société civile aient un accès clair à l'historique et aux évolutions du droit international. Nous appelons à un soutien accru de la communauté internationale pour surmonter les retards de publication et garantir que ces documents demeurent des ressources dynamiques.

En conclusion, Monsieur le Président,

8. La République d'Haïti demeure profondément engagée dans le renforcement du rôle des Nations Unies. Nous soutenons pleinement les efforts pour consolider les normes internationales et pour faire avancer les principes de la Charte. Haïti appelle tous les États membres à travailler ensemble dans cet esprit de coopération et de respect mutuel, afin de bâtir un monde plus juste, plus pacifique et plus prospère pour tous.

Je vous remercie de votre précieuse attention.